

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 00  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

**Nature** : 6.1. Police Municipale

**Arrêté n° 2014-220/P010**

Nos réf. : PB/DP/cc

## ➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES  
VEHICULES RUE DU SOPHORA

**Le Maire de RUMILLY**, Haute-Savoie,

**VU** les dispositions du Code Pénal,

**VU** l'article R.411.8 du Code de la Route,

**VU** les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

**CONSIDERANT** que la construction du nouvel hôpital de RUMILLY a nécessité la mise en place d'un réseau routier en adéquation avec cette structure,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'adapter, pour la sécurité des usagers, la circulation routière et le stationnement aux abords de ce nouveau bâtiment et dans sa périphérie,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La rue du Sophora sera à sens unique sur la portion de voie comprise entre la route de Bessine et l'entrée du parking supérieur de la salle des fêtes.

**Article 2** : Les véhicules quittant le parking inférieur de la salle des fêtes devront obligatoirement tourner à gauche.

Alinéa 2 : Un panneau d'interdiction de tourner à droite de type B2b sera installé.

**Article 3** : Un panneau « STOP » de type AB4 obligeant les véhicules quittant le parking inférieur de la salle des fêtes à marquer l'arrêt absolu, sera apposé au débouché sur la rue du Sophora.

**Article 4** : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie.

**Article 5** : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



**Article 6** : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- SITOA,
- Monsieur la Directrice des Services Techniques,
- La presse.

**Le Maire,**

**Pierre BECHET**